

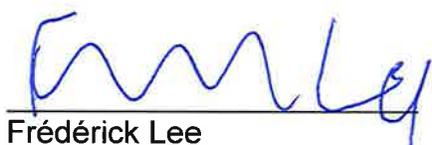
AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 341-25, 343-25 ET 344-25

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 28 juillet 2025, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :
 - règlement numéro 341-25 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10;
 - règlement numéro 343-25 modifiant le plan d'urbanisme numéro 210-10;
 - règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 344-25.
- Les règlements numéros 341-25, 343-25 et 344-25 ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Mitis le 10 septembre 2025.
- Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
- Ces règlements sont entrés en vigueur conformément à la *Loi* le 11 septembre 2025.

Donné à Saint-Gabriel-de-Rimouski, ce 22 septembre 2025.



Frédérick Lee
Directeur général et greffier-trésorier